OBJET: ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAL

Préambule : remise du titre honoraire des fonctions de bourgmestre à Marcel Neven.

Conformément à l'article L1122-12 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du conseil communal qui se tiendra à la salle des Mariages de l'hôtel de ville de Visé le **lundi 3 février 2020 à 20.32h.**

SÉANCE PUBLIQUE:

- 1. Finances Finances Crédits urgents Acceptation.
- 2. Finances Adoption d'un règlement sur le recouvrement des taxes suite aux modifications légales fédérales.
- 3. Finances Convention avec l'asbl Maison de la Laïcité pour le comblement du déficit budgétaire.
- 4. Intercommunales AG ordinaire de Neomansio Position sur la destinée de nos dépouilles corporelles.
- 5. Personnel Cadre du personnel ouvrier Modification (un brigadier en plus).
- 6. Immobilier Parking Albert Ier Acquisition par rétrocession pour cause d'utilité publique.
- 7. Immobilier Conventions avec l'ONE et le comité de la consultation pour enfants pour les bâtiments de Cheratte Haut et Bas.
- 8. Immobilier Centre culturel Convention avec l'asbl Zéphyr pour l'occupation de locaux.
- 9. Logement Déclaration de politique du logement pour la mandature.
- 10. CCATM Quart communal Changement d'un délégué.
- 11. Propositions étrangères à l'ordre du jour, inscrites à la demande des conseillers communaux (L1122-24 al.3 du CDLD) Délai de 5 jours francs + note explicative. Questions écrites (5 jours francs) et questions orales d'actualités (L1122-10 §3 du CDLD et 59 à 63 du ROI).
- 12. Procès-verbal de la séance publique du 16 décembre 2019 Adoption.

SEANCE A HUIS CLOS:

- 1. Personnel enseignant communal Désignation d'intérimaires Ratification.
- 2. Personnel enseignant communal Prises en charge.
- 3. Commerce Désignation des membres de la commission consultative du commerce (CCC).
- 4. Justice Autorisation d'ester Dommage contractuel aux serres de Lanaye.
- 5. Propositions étrangères à l'ordre du jour, inscrites à la demande des conseillers communaux (L1122-24 al.3 du CDLD) Délai de 5 jours francs + note explicative. Questions écrites (5 jours francs) et questions orales d'actualités (L1122-10 §3 du CDLD et 59 à 63 du ROI).
- 6. Procès-verbal de la séance à huis clos du 16 décembre 2019 Adoption.

PAR LE COLLÈGE; LE COLLÈGE COMMUNAL

Le DG (secrétaire communal)

Ch. HAVARD

La bourgmestre

V. DES\$ART